



Division commune, mi-privée ou privée? Avec l'assurance-hospitalisation, vous faites toujours le bon choix.

Lors d'un séjour hospitalier, l'assurance obligatoire des soins AOS couvre le minimum légal. Il s'agit des frais résultant d'une hospitalisation en division commune, et ce, uniquement au tarif hospitalier de votre canton de résidence. Lorsque vous choisissez de vous faire hospitaliser en dehors de votre canton de résidence, le tarif hospitalier est dans bien des cas plus élevé. L'assurance-hospitalisation couvre intégralement ces frais supplémentaires, qui peuvent rapidement atteindre des sommes considérables, et ce, que le patient ait opté pour COMMUNE, MI-PRIVÉE ou PRIVÉE. Par ailleurs, l'assurance-hospitalisation prend intégralement en charge les frais d'hospitalisation dans les hôpitaux ayant conclu un accord avec CONCORDIA, même s'ils ne figurent pas sur la liste cantonale des hôpitaux et ne bénéficient pas de la participation aux coûts du canton de résidence.

Que ce soit en division commune, mi-privée ou privée, avec l'assurance-hospitalisation, vous déterminez vous-même le confort de chambre souhaité. Et avec l'assurance-hospitalisation PRIVÉE, MI-PRIVÉE ou LIBERO, vous choisissez même le médecin qui s'occupera de vous à l'hôpital.

Ce qu'offre l'assurance-hospitalisation

- Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse
- Libre choix du médecin à l'hôpital (PRIVÉE et MI-PRIVÉE)
- Une prise en charge intégrale des frais dans toute la Suisse, même en division commune (COMMUNE)
- LIBERO: le libre choix de la division hospitalière au moment de l'entrée à l'hôpital
- Une chambre à un ou à deux lits (PRIVÉE/MI-PRIVÉE)
- concordiaMed
Un service téléphonique de conseil en santé 24 h sur 24 et en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger
- Un montant forfaitaire lors d'une naissance ambulatoire, resp. à domicile
- Spécialement pour les familles:
 - Les enfants jusqu'à 15 ans ne paient qu'une prime de CHF 2 par mois (COMMUNE)
 - Rooming-in: jusqu'à CHF 60 par jour pour les frais de chambre du parent accompagnant son jeune enfant à l'hôpital



Une réponse à chaque exigence, l'assurance-hospitalisation

L'assurance-hospitalisation de CONCORDIA existe en quatre variantes: PRIVÉE, MI-PRIVÉE et COMMUNE ainsi qu'Hôpital LIBERO. Le tableau suivant présente les prestations et différences en détail:

Assurance-hospitalisation	Libre choix du médecin à l'hôpital	Chambre à l'hôpital			Prise en charge intégrale des coûts	Champ d'application
		un lit	deux lits	plusieurs lits		
PRIVÉE	✓	✓			✓	dans le monde entier
MI-PRIVÉE	✓		✓		✓	dans toute la Suisse
COMMUNE				✓	✓	dans toute la Suisse
CONFORT			✓		✓	hôpital selon la liste de CONCORDIA
CONFORT plus		✓			✓	hôpital selon la liste de CONCORDIA
LIBERO	✓	✓	✓	✓	✓	dans toute la Suisse, libre choix de la division hospitalière lors de l'entrée à l'hôpital

La conclusion de l'assurance-hospitalisation requiert un examen de l'état de santé. La couverture du risque accident est en option dans toutes les variantes.

En comparaison:

Assurance obligatoire des soins				✓		<p>en Suisse: tarif max. canton de résidence, seulement si l'hôpital figure sur la liste cantonale des hôpitaux (sinon, aucune couverture)</p> <p>à l'étranger: dans le monde entier en cas d'urgence (le double du tarif du canton de résidence au max.)</p>
---------------------------------	--	--	--	---	--	---

Abaisser les primes avec les franchises

Dans l'assurance-hospitalisation PRIVÉE et MI-PRIVÉE, une franchise permet de réduire les primes jusqu'à 70%.

Confort sur mesure et libre choix du médecin à l'hôpital

Les avantages majeurs qu'offre l'assurance-hospitalisation PRIVÉE sont le libre choix de l'hôpital et du médecin à l'hôpital avec une couverture à l'échelle mondiale. Le confort d'une chambre à un lit est également un atout de cette variante.

Avec l'assurance-hospitalisation MI-PRIVÉE, vous disposez également du libre choix de l'hôpital et du médecin à l'hôpital. Vous profitez en plus du confort d'une chambre à deux lits.

Grâce à l'assurance-hospitalisation COMMUNE, vous bénéficiez d'une prise en charge intégrale des coûts en division commune, et ce, même en dehors de votre canton de résidence. Ceci n'est pas possible avec l'AOS seule. Avec les compléments CONFORT ou CONFORT plus, vous avez en outre accès à une chambre à un ou deux lits.

Et avec l'assurance-hospitalisation LIBERO, vous ne choisissez la division hospitalière (commune, mi-privée ou privée) qu'au moment de l'entrée à l'hôpital. Plus d'informations à ce sujet dans le prospectus LIBERO.

Renseignements immédiats par téléphone

concordiaMed répond à vos questions de santé par téléphone. En cas d'urgence, les appels depuis l'étranger sont directement redirigés vers l'instance compétente.

Sont déterminantes les Conditions générales, complémentaires et particulières d'assurance de l'Assurance-hospitalisation de CONCORDIA.



Digne de confiance

CONCORDIA
 Bundesplatz 15
 6002 Lucerne
 Téléphone 041 228 01 11
 www.concordia.ch
 info@concordia.ch